



Direction des Territoires et de l'Habitat

Cergy, le 08 AVR. 2022

D22-DTH-1151



DTH

Mairie de Bruyères-sur-Oise
Monsieur Alain GARBE
Maire
6 rue de la Mairie
BP 80029
95820 BRUYERES-SUR-OISE

Affaire suivie par : Romain MORIN
Tél : 01.34.25.16.46
Courriel : romain.morin@valdoise.fr

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire,

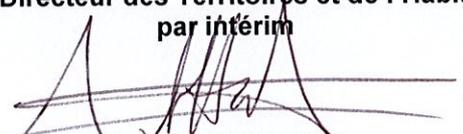
Nous avons reçu pour avis, le 4 février 2022, le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Ce document n'appelle pas de remarque particulière de la part de mes services.

Il sera cependant important de tenir compte, dans les choix d'aménagement, des potentielles nuisances sonores auxquelles seront exposés les futurs habitants du quartier en raison de la proximité de la zone d'activités multimodale du Port de Bruyères.

A l'issue de la procédure, je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre la version approuvée par votre Conseil municipal. Un format numérique pourra parfaitement convenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

p/ Le Directeur des Territoires et de l'Habitat
par intérim

Diane ROUSSIGNOL

Alicia ATTAL
Responsable du Pôle Aide aux Communes
Direction des Territoires et de l'Habitat



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Cergy-Pontoise, le **4 AVR. 2022**

Affaire suivie par : Bérengère Lyan
Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable
Mél. : ddt95-suad-plu@val-doise.gouv.fr

La responsable adjointe du pôle
urbanisme

à

Monsieur Alain GARBE
Maire de Bruyères-Sur-Oise
Hôtel de ville
BP 80029
95820 Bruyères-Sur-Oise

Objet : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par courrier en date du 1^{er} février 2022, vous nous avez notifié un dossier relatif à la modification simplifiée n°2 du PLU de votre commune, en application des dispositions de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

L'objet de cette modification porte sur la réalisation d'une ou plusieurs opérations de construction en vue de produire des logements, dans un secteur situé aux abords immédiats de la gare de Bruyères-sur-Oise et couvert en partie par la zone turquoise du PPRI de la Vallée de l'Oise. Le projet d'aménagement prévoit de faciliter les conditions d'accès et de desserte de la zone, notamment par la création d'une voie partagée.

Ce projet nécessite de modifier l'OAP correspondant au secteur n°9 afin d'en faciliter sa mise en œuvre.

Les évolutions proposées sur cet élément n'appellent pas d'observations particulières.

La mission PLU se tient à votre disposition pour examiner avec vous les difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer.

La responsable adjointe du pôle urbanisme,

Bérengère LYAN



Paris, le 14 mars 2022

Monsieur le Maire,
Alain GARBE
EN MAIRIE
6 rue de la Mairie
B.P. 80029
95820 BRUYERES-SUR-OISE

N/ Réf. 2022_ST_085_PS_ES:

**Objet : Modification simplifiée du PLU de BRUYERES-SUR-OISE
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

Monsieur le Maire,

Notre Compagnie a reçu pour avis, le 3 février 2022, le dossier du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune. Ce projet a été examiné avec intérêt et il suscite de notre part les remarques suivantes :

La modification envisagée vise notamment à permettre une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble au sein de l'OAP n°9 en zone « 1AU » du PLU. J'attire votre attention sur le fait que dans le cas où plusieurs opérations seraient menées conjointement ou successivement, il conviendra de permettre et de s'assurer d'un retrait coordonné de l'activité agricole présente sur le secteur concerné, pour éviter tout risque de création de délaissés importants.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération ces remarques dans le cadre de la procédure de modification simplifiée de votre projet de PLU et je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Signé par Christophe HILLAIRET

✓ Signed and certified by **yousign** 

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 10 mars 2022

Date de la convocation
2/03/2022

Date d'affichage
2/03/2022

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 23
En exercice : 23

Le dix mars de l'an deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 16 -- Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Nathalie BAHILIL, Julien BELLASSÉE, Abdoulaye DIATTA, Olivier FOUR, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothee OULIÉ, Nicolas TAGUAY,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents donnant pouvoir : 6 -- Véronique APPOLONUS à Nathalie BAHILIL, Lisa CODET à Elodie ALBENDIN, Virginie COUTINHO à Anne-Marie GALLIMARD, Denis DUBOSQUELLE à Nicolas MEYFROODT, Céline FOURQUAUX à Olivier ANTY, Sylvia WARNER à Maryline GIRARD,
Absents : 1 -- Sayed RUNJANALLY
Secrétaire de séance : Michel MALINGRE

Réf : CM 2022 – 11 **OBJET: Avis communal sur la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Bruyères-sur-Oise**

Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du 28 janvier 2022 de la Commune de Bruyères sur Oise prescrivant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;
Considérant que par courrier du 1^{er} février 2022, Le Maire de la Commune de Bruyères sur Oise sollicite l'avis de la Commune de Bernes sur Oise, commune limitrophe, sur ladite procédure ;

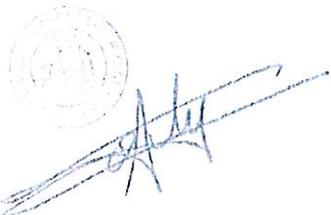
Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
de Pontoise
le : 17 MARS 2022

Considérant que la Commune de Bernes sur Oise dispose d'un délai de 3 mois, à réception des documents en Mairie, pour émettre un avis, lequel sera réputé favorable, à défaut de réponse à l'expiration de ce délai.

et publication ou
notification
du : 17 MARS 2022

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la Commune d'émettre un avis sur le projet exposé dans la notice de présentation de la modification simplifiée n°2 du PLU de Bruyères sur Oise ;

Monsieur le Maire procède à la présentation de ce dossier.



DGS

De: LEFEVRE Thomas - DRIEAT IF/SPR/DRA/UIE <thomas.lefevre@developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé: mardi 15 mars 2022 15:00
À: dgs
Objet: Re: Bruyères sur Oise - Modification simplifiée n°2 du PLU

Bonjour,

Comme nous l'avons indiqué lors de l'évaluation environnementale de 2018, le document d'urbanisme doit évoquer les contraintes d'urbanisme liées à la présence de canalisations de transport de gaz sur le territoire de la commune. Pour rappel, ces contraintes concernent la construction d'ERP de plus de 100 personnes et d'IGH, et leur ouverture.

A l'époque, il n'était pas fait mention de l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2015 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur le territoire de la commune de Bruyères sur Oise. Cet arrêté doit réglementairement et obligatoirement être intégré dans le document d'urbanisme de la commune.

Dans le cadre de votre demande, dans la mesure où une canalisation de transport de gaz exploitée par GRTgaz longe la rue de Beaumont, le projet peut être directement impacté par les contraintes rappelées ci-dessus s'il consiste à créer un ou plusieurs ERP de plus de 100 personnes.

Je reste à votre disposition pour toute précision.

Cordialement



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Thomas LEFEVRE

Chargé de missions canalisations et équipements sous pression

DRIEAT Île-de-France

Département Risques Accidentels

Unité Infrastructures Energétiques

12, Cours Louis Lumière, CS 70027 - 94307 Vincennes Cedex

Tél : 01.71.28.47.67 Mob : 07.61.00.49.22

thomas.lefevre@developpement-durable.gouv.fr

Le 10/03/2022 à 08:32, > dgs (par Internet) a écrit :

Madame, Monsieur,

La Commune de Bruyères sur Oise a engagé la modification simplifiée n°2 de son PLU.

Dans le cadre de la sollicitation des personnes publiques associées, la DRIEAT a conseillé de se rapprocher de vos services en raison du passage à proximité du projet d'une canalisation de gaz naturel.

A cet effet, vous trouverez, en pièce jointe, le dossier de modification du PLU.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires.

Cordialement,



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**



Pontoise, le 2 mars 2022

MAIRIE DE BRUYERES SUR OISE

BP 80029

95820 BRUYERES SUR OISE

Unité Départementale du Val-d'Oise
N/Réf. : 2022-0168-CD
Affaire suivie par : Clémentine DRAPEAU

Objet : Modification simplifiée n°2 du PLU de BRUYERES SUR OISE

Réf. : Votre transmission du 01/02/2022

Monsieur le Maire,

Par courrier du 1^{er} février 2022, vous avez sollicité l'avis de l'inspection des installations classées dans le cadre d'une modification simplifiée n°2 de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette modification concerne le secteur n°9 : pour y autoriser une ou plusieurs opérations d'ensemble, pour préciser dans l'OAP que l'implantation des logements devra se faire de manière préférentielle le long de la rue de Beaumont et pour modifier les modalités d'accès et de desserte.

Ces modifications ne semblent pas relever des domaines ICPE, des sites et sols pollués, nécessitant des dispositions en matière d'urbanisme. Cependant, une canalisation de gaz naturel passe à proximité des parcelles n°95 et 96, concernées par le projet. Ainsi, je vous saurais gré de bien vouloir vous rapprocher du service en charge de ce sujet : uie.dra.spr.driat-if@developpement-durable.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs salutations.

Pour le préfet et par délégation,
Le responsable de l'Unité Départementale du Val
d'Oise

Le Chef d'unité de l'Unité Départementale de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France
DRIEAT Île-de-France

Alexis RAFA



Affaire suivie par :

Madame Nathalie LEVIEUX
Responsable Urbanisme
Tél. : 01-39-37-59-72
Mail : urba2@cchvo.com

Monsieur GARBE Alain
Maire
Ville de BRUYERES-SUR- OISE
95 820 BRUYERES-SUR- OISE

Beaumont-sur-Oise, le 8 février 2022

Objet :

Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Par courrier en date du 1^{er} février, vous notifiez à notre collectivité, au titre des personnes associées, votre délibération concernant l'engagement de la procédure de modification simplifiée de votre Plan Local d'Urbanisme conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

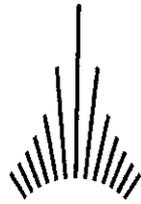
J'accuse réception de votre délibération en date du 28 janvier 2022.

Je vous précise, qu'à la lecture des documents transmis avec votre délibération, je n'ai aucune observation à émettre sur votre projet de modification simplifiée du PLU.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Cher Collègue, en toute ma considération.

Catherine BORGNE
Présidente





GROUPE ADP

ENGINEERING AND CAPITAL PROJECTS

Origination Département

Affaire suivie par :
Alba DESMAREST
Tél. 01 74 22 24 49
alba.desmarest@adp.fr

Mairie de BRUYERES SUR OISE COURRIER ARRIVÉ LE 11 FEV. 2022 DESTINATAIRE : 268.03 COPIE(S) A : NA

Monsieur le Maire
Alain Garbe
Mairie de Bruyères-Sur-Oise
BP 80029
95820 Bruyères-Sur-Oise

ECP.OR/ 2022/02

Paris-Orly, le 08 février 2022

Objet : Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme
Avis du groupe ADP

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 1er février, vous avez porté à la connaissance du Groupe ADP le projet de modification n°2 de votre Plan Local d'Urbanisme et je vous en remercie.

La procédure porte uniquement sur l'Orientation d'Aménagement Programée du secteur 9 situé au sud du bourg. Aussi, je vous informe que le Groupe ADP n'a pas d'observations sur ce projet de modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Violaine MERIAUX
Responsable du Pôle Urbanisme
Règlementaire et Environnement

DGS

De: DGS <dgs@bruyeres-sur-oise.fr>
Envoyé: jeudi 10 mars 2022 08:33
À: 'uie.dra.spr.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr'
Objet: Bruyères sur Oise - Modification simplifiée n°2 du PLU
Pièces jointes: Avis DRIEA (4 03 2022).pdf; Dossier de modification simplifiée n°2 PLU Bruyères.pdf

Madame, Monsieur,

La Commune de Bruyères sur Oise a engagé la modification simplifiée n°2 de son PLU.

Dans le cadre de la sollicitation des personnes publiques associées, la DRIEAT a conseillé de se rapprocher de vos services en raison du passage à proximité du projet d'une canalisation de gaz naturel.

A cet effet, vous trouverez, en pièce jointe, le dossier de modification du PLU.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires.

Cordialement,

Vincent Abot
Directeur Général des Services
Commune de Bruyères-Sur-Oise
01.30.28.76.57/06.03.63.16.86